

République Française
 Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 4 juin 2026

Délibération n°2026/098

Objet : Mise en place d'un dispositif de bain thérapeutique bébé

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	34	39	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
39	-	-	
Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONIOTTI Jean-Nicolas – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TADDEI Marc – TORRACINTA Marcel.			Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ESCOBAR-SANTINI Alexandra – COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à TADDEI Marc – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – RAFFO Marie a donné procuration à ORSINI Joseph.
Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – LIONS Romain – MARTELLI Camille – ORSINI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – SAULI Joseph.			Convocation envoyée le : 29/05/2026 Et affichée le : 29/05/2026
			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/06/2026

Le Président expose au Conseil communautaire :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, il est proposé de mettre en place un dispositif de bain thérapeutique bébé au sein du Pôle petite enfance.

Il précise que l'agent intervenant dans le cadre de ce dispositif est une infirmière puéricultrice diplômée de l'école Sonia Krief à la pratique du bain thérapeutique bébé.

Cette action a pour objectif de renforcer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire intercommunal, tout en développant des actions de prévention et de bien-être du jeune enfant dès les premiers jours de vie.

Le dispositif s'adresse exclusivement aux nourrissons âgés de moins de 21 jours au moment de la prise en charge.

Ce service sera réservé aux familles domiciliées dans l'une des 22 communes du territoire intercommunal.

Le bain thérapeutique bébé constitue un moment privilégié favorisant l'apaisement, le bien-être et le lien parent-enfant. Cette pratique s'inscrit pleinement dans une démarche de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles.

Ce dispositif sera gratuit afin de permettre au plus grand nombre de familles concernées de bénéficier de cet accompagnement dans les meilleures conditions.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, :

- **INSTAURE** un dispositif de Thérapeutique Bain Bébé, proposé par la Communauté de communes L'Île-Rousse – Balagne et dispensé par Mme TOMASZEWSKI, infirmière puéricultrice,
- **RESERVE** ce service aux familles domiciliées dans l'une des 22 communes membres de l'intercommunalité,
- **PRECISE** que ce dispositif s'adresse exclusivement aux nourrissons âgés de moins de 21 jours au moment de la prise en charge,
- **FIXE** la gratuité du service.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

